

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11 + 2 procurations

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 030-213001365-20230911-CM23_09_11_05-DE

Date de la convocation : 5 septembre 2023

Objet de la Délibération

N°CM2023-09-11-05 – CRÉATION DE POSTE

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Marie-José PELLET, Maire.

Présents : M. Guy ANDRÉ, Mme Morgane CAM, M. Francis FOLLANA, Mme Valérie FROMENT, Mme Véronique LESAGE, M. Éric NÈGRE, Mme Marie-José PELLET, M. Yannick REDON, M. Élian TERME, M. Jean-Luc VAUCLARE, Mme Marie-Josée VEYRET.

Absents : Mme Claire CHAZEL, Mme Marie ROUX

Excusés ayant donné procuration : M. Christian BOURREL à Mme Marie-Josée VEYRET, M. Guillaume ROUSSEL à Mme Marie-Josée PELLET,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée VEYRET

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ annoncé de la secrétaire générale, actuellement Technicien (catégorie), et les candidatures reçues pour son remplacement, il convient de créer un emploi d'attaché territorial pour permettre le recrutement du nouvel agent.

La suppression de l'emploi de Technicien à temps complet sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial et relèvera d'une prochaine délibération.

➡ Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Attaché à temps complet relevant de la catégorie A au service administratif à compter du 1^{er} octobre 2023.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1

Vu le tableau des emplois

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois en annexe
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

Fait à Junas
le 11 septembre 2023

**Le secrétaire de séance,
Marie-Josée VEYRET**



**Le Maire,
Marie-José PELLET**



Signé par : Marie-José PELLET
Date : 20/09/2023
Qualité : Maire

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 030-213001365-20230911-CM23_09_11_05-DE